MEDI+SURE[MC] – Mesure de la glycémie

FÉVRIER 2013

Marque de commerce : Medi+Sure
Dénomination commune : Réactif quantitatif du glucose dans le sang
Fabricant : Medisure
Forme : Bandelette

Ajout à la liste du RGAM

DESCRIPTION DU MÉDICAMENT

La bandelette Medi+Sure[MC] détermine quantitativement la concentration de glucose dans le sang entier grâce à la technologie électrochimique. Plusieurs bandelettes de mesure de la glycémie sont actuellement inscrites sur la *Liste de médicaments* du régime général. Les divers systèmes de mesure de la glycémie sont dotés de caractéristiques qui les différencient les uns des autres. Il s'agit de la première évaluation de Medi+Sure[MC] par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS).

VALEUR THÉRAPEUTIQUE

L'exactitude et la précision de ce système de mesure ont été évaluées. Les résultats des tests correspondent aux normes fixées pour ces appareils (ISO 15197:2003 et ISO 9001:2008). L'INESSS est d'avis que la bandelette Medi+Sure[MC] satisfait au critère de la valeur thérapeutique, car elle fournit des résultats exacts et précis.

JUSTESSE DU PRIX ET RAPPORT ENTRE LE COÛT ET L'EFFICACITÉ

Le prix par bandelette Medi+Sure[MC] est de 0,49 $. Actuellement, le prix unitaire des bandelettes inscrites à la *Liste de médicaments* varie de 0,40 $ à 0,82 $.

Le coût moyen pondéré de l'ensemble des bandelettes de glycémie inscrites à la *Liste de médicaments*, selon les statistiques de facturation à la RAMQ du 1er août 2011 au 31 juillet 2012, est de 0,73 $ par bandelette. Le coût de la bandelette Medi+Sure[MC] est jugé acceptable car il est inférieur au coût moyen pondéré. Ainsi, l'INESSS est d'avis que la bandelette de glycémie Medi+Sure[MC] satisfait aux critères économique et pharmacoéconomique.

CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ DE LA POPULATION ET SUR LES AUTRES COMPOSANTES DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX ET CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES (ÉCONOMIE DE LA SANTÉ, OBJET DU RÉGIME GÉNÉRAL, CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES)

Analyse d'impact budgétaire

Le fabricant présente un impact budgétaire dans lequel [redacted] avec l'ajout des bandelettes Medi+Sure[MC]. Les parts de marché attribuées au nouveau produit seraient de [redacted] % la première année, de [redacted] % la deuxième année et de [redacted] % la troisième.

Veuillez prendre note que les informations caviardées sont des renseignements qui nous sont fournis par le fabricant et qui sont jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1).

Impact budgétaire net de l'inscription de Medi+Sure[MC] sur la *Liste de médicaments*

Scénario - RAMQ	An 1	An 2	An 3	Total
Fabricant[a]	[redacted] $	[redacted] $	[redacted] $	[redacted] $
INESSS[a]	-653 $	- 678 $	- 701 $	-2 032 $

a Estimations tenant compte de la marge bénéficiaire du grossiste, mais excluant le coût des services professionnels du pharmacien

L'INESSS considère les hypothèses des prévisions budgétaires présentées comme optimistes. En effet, les parts de marché prévues par le fabricant ne semblent pas réalistes, car :

- Les prévisions calculées par l'INESSS en utilisant les données de facturation des bandelettes de glycémie à la RAMQ diffèrent de celles utilisées par le fabricant.
- L'historique de l'inscription de bandelettes à la liste à un coût inférieur à celui de toutes les autres bandelettes montre une prise de parts de marché lors des deux premières années suivant leur inscription de beaucoup inférieures à celles prévues par le fabricant.

Ainsi, l'INESSS estime que le budget de la RAMQ pourrait profiter d'économies négligeables pour les trois premières années suivant l'inscription de Medi+Sure[MC].

RECOMMANDATION

La recommandation de l'INESSS s'appuie principalement sur les éléments suivants :

- La bandelette Medi+Sure[MC] satisfait au critère de la valeur thérapeutique, car elle fournit des résultats exacts et précis.
- Le prix de la bandelette Medi+Sure[MC] est inférieur au coût moyen pondéré de l'ensemble des bandelettes de glycémie inscrites à la *Liste de médicaments*.

En tenant compte de l'ensemble des critères prévus à la loi, l'INESSS recommande au ministre d'inscrire la bandelette de glycémie Medi+Sure[MC] sur la *Liste de médicaments* du régime général.

Note : Des références, publiées ou non publiées, ont été consultées.

Veuillez prendre note que les informations caviardées sont des renseignements qui nous sont fournis par le fabricant et qui sont jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1).